

Image not found or type unknown



# Sortie indivision et mise en copropriété d'un bien

Par **martou218**, le **05/01/2016** à **08:45**

Bonjour,

Ma soeur et moi sommes propriétaires en indivision d'une maison comprenant 2 appartements. Le geomètre a préparé la séparation du bien en 2 lots.

Nous devons maintenant procéder aux diagnostics du bati et du couvert ainsi que les autres obligations de diagnostics.

Etant donné que nous sommes propriétaires et que la mise en copropriété n'est pas le fait d'une prochaine vente, sommes nous dans l'obligation de procéder aux diagnostics termites, amiantes etc.....

Pouvons nous nous contenter de faire uniquement le diagnostic technique de solidité du clos et du couvert et canalisations.

Merci pour votre réponse.

Cordialement